



Jorat-Mézières, le 08 décembre 2023

Conseil Communal
JORAT-MEZIERES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU 08 DECEMBRE 2023

Présidence : Monsieur Blaise Vuille

Le Conseil communal de Jorat-Mézières, en sa séance, a décidé :

- Préavis N°13/2023 – Réfection de trois chemins agricoles, type AF – Etape 1
 - d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 465'000.00 pour la réfection de trois chemins agricoles, type AF — Etape N°1 ;
 - de financer cet investissement de la manière suivante :
 - encaissement d'une subvention estimée à Fr. 300'000.00 ;
 - et solde de Fr. 165'000.00 par la trésorerie courante ou recours à l'emprunt si nécessaire;
 - d'amortir l'investissement net de Fr. 165'000.00 sur 30 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 5'500.00 par le compte 4300.3311.050, la première fois l'année suivant la fin des travaux.

- Préavis N°14/2023 – Demande de crédit pour établissement du dossier demande de subvention – réfection des chemins agricoles, type AF à Ferlens et Carrouge
 - d'accorder à la Municipalité l'autorisation de faire établir un dossier de demande de subvention pour la réfection des chemins agricoles, type AF à Ferlens et Carrouge ;
 - d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de 25'000.00 ;
 - de financer cet achat par la trésorerie courante;
 - d'amortir cet investissement en une fois, à raison d'un montant de Fr. 25'000.00 l'année suivant la fin des travaux.

- Préavis N°15/2023 – Remplacement du système de l'éclairage public à Ferlens
 - d'octroyer à la Municipalité un crédit extrabudgétaire de Fr. 170'000.00 pour le remplacement du système de l'éclairage public à Ferlens ;
 - de financer cet investissement par la trésorerie courante ou recours à l'emprunt si nécessaire ;
 - d'amortir cet investissement sur 30 ans, à raison d'un montant annuel de Fr. 5'700.00 par le compte 8200.3311.051, la première fois l'année suivant la fin des travaux.

➤ Préavis N°16/2023 – Budget 2024

d'accepter le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2024, tel que présenté avec un excédent de revenus de Fr. 900.00.

Ainsi délibéré en séance du huit décembre deux mille vingt-trois.

Le Président,



Blaise Vuille



La secrétaire,



Catherine Poncelet

